CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DU LION D'ANGERS

SÉANCE DU LUNDI 8 JANVIER 2024

P R O C È S - V E R B A L

L'an deux mille vingt-quatre, le huit janvier deux mille vingt-quatre à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la commune du Lion d'Angers, convoqué le deux janvier deux mille vingt-quatre, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, salle des conseils de la mairie, sous la présidence de Monsieur GLÉMOT Étienne, Maire.

Étaient convoqués : Mme CHARRAUD Isabelle, M. DELOIRE Jérôme, Mme DESNOS Caroline, Mme FURIC Tiphaine, M. GABORIAUD Bernard, M. GEORGET David, M. GLÉMOT Étienne, Mme GROSBOIS Mélanie, M. GUEUDET Arnaud, M. GUILLEMIN Richard, Mme HAMARD Marie-Claude, Mme HUBERT Céline, M. LOREAU Samuel, Mme MADIOT Séverine, M. MAURIER Jérôme, Mme MELLIER Marie, M. MUHAMMAD Nooruddine, Mme NOIROT Muriel, Mme PAQUEREAU Amélie, M. PARIS Jean-Paul, Mme PELLETIER Estelle, M. PERRAULT Sylvain, M. PISCIONE Patrick, M. RAYNAL Michel, M. ROBERT Bruno, Mme SORET-LENEUTRE Valérie, Mme STEINIRGER Émeline, Mme THÉBAULT Angélique, Mme MAROLLEAU Estelle.

Étaient excusés :
M. GABORIAUD Bernard a donné procuration à Mme SORET-LENEUTRE Valérie ;
Mme HUBERT Céline a donné procuration à M. LOREAU Samuel ;
M. MAURIER Jérôme a donné procuration à Mme FURIC Tiphaine ;
Mme MAROLLEAU Estelle a donné procuration à M. GUEUDET Arnaud ;
Mme MADIOT Séverine absente excusée,
Mme GROSBOIS Mélanie absente excusée.

Secrétaire de séance : Mme Valérie SORET-LENEUTRE

Nombre de conseillers en exercice…… 29
Nombre de conseillers présents……23
Nombre de suffrages exprimés…… 27
Conformément à l'article L 2121-10 du Code Général des Collectivités Territoriales
Extrait du procès-verbal de la présente séance affichée à la porte de la Mairie

Ouverture de la séance à 20h30 par le Maire, M. Étienne GLÉMOT.

- **Vœux du Maire.**

Bonjour à tous,

Premier conseil de l'année qui me permet de vous souhaiter à tous mes meilleurs vœux, ainsi qu'à vos proches, ascendants, descendants, conjoints, et tous ceux qui vous sont chers. Je vous souhaite plein de bonnes choses, beaucoup de sourires autour de vous car c'est toujours plus agréable. Cependant, malgré le fait de voir la vie du bon côté, il peut parfois se présenter des difficultés, donc pour faire face aux adversités auxquelles nous pouvons être confrontées dans nos projets, restons tous solidaires.

Au titre de la ville, certains sujets peu évidents ont été traités ces derniers mois. Il convient de sécuriser le budget. Durant l'année 2023, la ville a eu le bonheur de réussir à bien se faire accompagner au travers de la personne de M. Erwan VOISIN, DGS, arrivé en cours d'année.
Pour information, un procès a été gagné ces derniers jours : les usagers qui avaient saisi le Tribunal administratif au sujet du petit parking ont perdu leur procès. La Ville ne percevra pas d'indemnités puisque c'est l'usage, mais le parking pourra être construit.

Financièrement parlant, de nombreuses réalisations ont vu le jour durant la première partie du mandat, donc 2024 visera prioritairement à rembourser une ligne de trésorerie créée, afin d'éviter d'avoir une dette lissée sur vingt ans.

Samedi dernier, lors de la cérémonie des vœux à la population, j'ai annoncé un résultat financier de 1 300 000€. Ce résultat est meilleur que ce qui avait été estimé, de bonnes recettes ayant compensé une forte augmentation des dépenses.

Le Lion d'Angers est une ville dynamique dans tous les aspects, y compris fiscaux. Le résultat financier 2023 permet d'envisager de nouvelle réalisations, même si l'objectif pour 2024 et 2025 est avant tout de rembourser cette ligne de trésorerie. Il n'y a pas de dol, puisque les travaux ont déjà été effectués, en avance par rapport au calendrier, peu chers et avec des taux bas.

Cela va permettre de penser, en lien avec M. Arnaud GUEUDET et la commission Urbanisme, à la réflexion à mener avec le C.A.U.E. pour la recherche d'un cabinet dans les premiers mois de l'année, puis pour l'étude de l'habitat sur 20 ans, en deuxième partie de l'année, en prenant en compte le Z.A.N., l'évolution du climat...

Sans oublier tous les autres dossiers de 2024, comme le passage de la Flamme olympique qui implique des mesures de sécurité importantes, ou la présence de l'équipe de France d'équitation sur le Parc de l'Isle Briand (Terre de jeux 2024), ainsi que tous les dossiers portés par les adjoints au sein de leurs commissions.

Je vous souhaite de continuer à avancer, de toujours progresser.

L'arrivée de Mme Corinne MOUFLIN, responsable du Service à la population, va aider la restructuration en cours mise en œuvre par M. Erwan VOISIN sur ce secteur en difficulté depuis quelques années. Les correspondants presse sont invités à venir la rencontrer pour la présenter à la population comme le veut l'usage.

Une belle année s'annonce donc, comme chaque année, ce qui est formidable. Je vous souhaite le meilleur pour 2024, pour vous et ceux qui vous entourent.

- **Vœux au Maire du 1er adjoint.**

Monsieur le Maire, mon cher Etienne,

En vertu de la tradition républicaine, il me revient, en tant que 1er adjoint, l'honneur et le plaisir de vous présenter, au nom de tous les membres du Conseil Municipal, à l'occasion de cette nouvelle année, nos meilleurs vœux de bonheur, de réussite dans vos projets et, surtout, de bonne santé à vous-même, ainsi qu'à votre épouse, vos enfants et à tous ceux qui vous sont chers.

Alors que 2023 s'est achevée comme elle a débuté, à savoir une année de d'inflation et crise, avec la guerre en Ukraine et les évènements du Proche-Orient, l'année 2024 semble suivre une trajectoire tout aussi tendue.

Formulons donc le vœu que 2024 soit remplie d'espérance et de paix qui la rendront heureuse, de projets et de progrès qui la feront être réussie.

Vous avez prononcé cette année vos seizièmes vœux en tant que maire du Lion d'Angers.

Une commune que nous considérons modestement comme accueillante (les derniers chiffres de l'INSEE nous le démontrent), vertueuse et moteur de notre territoire.

Mais être vertueux ne consiste pas à demeurer dans sa zone de confort, replié sur soi-même, mais continuer à voir l'avenir avec optimisme.

Etre vertueux à Lion d'Angers, c'est accepter cette réalité, prendre en main son nécessaire développement et faire preuve d'audace pour rester, autant que possible, maître de son destin.

Etre vertueux, c'est choisir son évolution, avant que celle-ci ne vous soit imposée, à travers notre profession de foi que nous mettons en œuvre quotidiennement.

C'est dans ce contexte, et en pleine conscience des réalités, et parce qu'il nous faut continuer à répondre aux besoins de nos concitoyens, que notre commune mène des projets de développement conséquents, comme elle l'a toujours fait au cours de son histoire, afin de répondre aux besoins de nos habitants.

Ce volontarisme, Monsieur le Maire c'est vous qui le portez aujourd'hui, avec l'appui du conseil municipal et l'aide des services de la ville, demande beaucoup d'énergie mais c'est le moteur même de notre engagement.

M. le Maire, vous nous avez détaillé dans vos vœux à la population nos nombreux motifs de satisfaction et de fierté.

Dans ce cadre, profitons-en pour redire Merci aux artisans, commerçants, agriculteurs, entrepreneurs et responsables d'association de faire vivre notre commune ; Merci aux services de la Ville, au Directeur général des services, et à travers lui tous les agents qui œuvrent avec efficacité et détermination et sans qui rien ne serait possible.

Oui, grâce au travail de tous et en dépit des difficultés, Le Lion d'Angers vit et vit bien !

Soyons donc positifs, faisons preuve d'enthousiasme autant que cela est possible.

Sans angélisme exagéré, soyons néanmoins toujours plus fort que les esprits chagrins et sachons prendre la mesure de ce que nous avons, de ce que nous vivons et de ce qui nous attend.

Soyons fiers chaque jour de notre commune ! Soyons heureux, mes chers collègues de nous investir tous les jours et encore et encore !

Ainsi donc, Cher Etienne, sachez que c'est avec détermination que nous, membres de l'équipe municipale, continuerons à vous assister pour le bien vivre des Lionnais.

A tous, enfin, je vous souhaite pour 2024, au-delà de la santé, beaucoup de plaisirs dans vos vies.

Que 2024 puisse être, et selon les croyances de chacun, à la hauteur de nos espoirs ou de nos espérances.

Que cette nouvelle année continue de voir s'épanouir notre collaboration et que l'amitié et la solidarité continuent à éclairer nos vies.

En guise de conclusion de ces vœux pour 2024, je reprends à mon compte la belle formule de Jacques Brel :

« Je vous souhaite de résister à l'enlisement, à l'indifférence et aux vertus négatives de notre époque. Je vous souhaite enfin de ne jamais renoncer à la recherche, à l'aventure, à la vie, à l'amour, car la vie est une magnifique aventure et nul de raisonnable ne doit y renoncer sans livrer une rude bataille. Je vous souhaite surtout d'être vous, fiers de l'être et heureux, car le bonheur est notre destin véritable. »

Meilleurs vœux à vous tous !

M. Étienne GLÉMOT reprend la parole pour proposer l'ajout d'un sujet à l'ordre du jour : il concerne le dossier « Fil vert » parti en demande de subvention à la Région depuis le mois de juillet. En effet, le dossier a été retourné à la Ville en raison d'une formule administrative requise qu'il convient de mentionner dans la délibération : « *la commune s'engage à prendre en charge l'augmentation de l'autofinancement en cas de financements obtenus inférieurs au prévisionnel* ».
M. Étienne GLÉMOT demande aux élus leur accord pour ajouter cette délibération à l'ordre du jour ; ainsi elle pourra être substituée à la précédente pour respecter la formule administrative nécessaire pour la Région.

Mme Muriel NOIROT précise que le budget global de ce projet est de 53 505,51 € TTC et que la subvention serait de 32 390 €.

À l'unanimité, le conseil donne son accord à cet ajout.

La délibération précitée est donc intégrée à l'ordre du jour du présent conseil.

- **Approbation du procès-verbal de la séance du 4 décembre 2023.**

  Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil approuve ce procès-verbal.

➢ **Agenda de M. le Maire**

M. le Maire présente son agenda :

- 06 déc. : réunion sur le passage de la Flamme Olympique avec les associations ;
  Tous les élus travaillent dur sur ce dossier, car les conditions d'accueil du public sont beaucoup plus draconiennes que celles de l'accueil du public du Mondial du Lion : toutes les personnes doivent être fouillées. Le passage de la Flamme ne durant qu'une heure, il ne faut pas que le public soit bloqué dans des files d'attente ou sur la rocade.
- 10 déc. : Marché de Noël (représenté par M. Nooruddine MUHAMMAD) : réussi malgré la pluie.
- 12 déc. : Réunion sur le passage de la Flamme Olympique avec les écoles.
- 16 déc. : Fabrique Culturelle de la C.C.V.H.A.
- 19 déc. : Réunion avec l'équipe pluridisciplinaire des professionnels de médecine de Miré avec Mme Marie-Claude HAMARD ; signatures de cessions des Pôles de Santé de Vern d'Anjou et du Lion d'Angers à Maine et Loire Habitat.
- 20 déc. : réunion pour la maintenance de l'orgue CAVAILLÉ-COL, avec Jacques BUREL de la Fondation du Patrimoine et Bruno MOREL Président du Conservatoire des Orgues du 49, l'orgue de l'église étant classé. L'idée est de permettre au public de faire des dons défiscalisés à hauteur de 66 % pour financer les travaux de maintenance de l'orgue qui s'élèvent à 175 000€. Ce budget sera réparti comme suit : 40% de financements privés, 40% pris en charge par la D.R.A.C. (Direction Régionale des Affaires Culturelles) et 20% à la charge de la mairie. La mairie conditionne la signature des devis des marchés relatifs à ce projet au fait que les 80% de financements privés et de la D.R.A.C. soient bien atteints. Ce projet s'étendra sur deux ans.
- 06 janv. : Cérémonie des vœux Le Lion d'Angers (plus de 230 personnes présentes) ; remise des médailles aux anciens élus ayant fait 2 mandats et à la jeunesse méritante (Meilleurs Ouvriers de France et Meilleurs Ouvriers au niveau régional).
- 07 janv. : Cérémonie des vœux à Andigné.
- 08 janv. : Vœux à la Maison de retraite du Lion d'Angers avec Mme Marie-Claude HAMARD.

M. Patrick PISIONE interroge sur la réunion du 22 décembre concernant le projet Biogaz.

M. Étienne GLÉMOT répond qu'il a rencontré les porteurs de projets Biogaz à Erdre en Anjou puisque des agriculteurs de cette commune souhaitent faire un méthaniseur. Ces porteurs de projet ont permis à Elivia d'avoir la liaison gratuite. Il rappelle que la loi française prévoit que, lorsqu'il y a deux méthaniseurs, Enedis paie la distance entre le réseau gaz (situé à La Meignanne) jusqu'au premier méthaniseur, ensuite Enedis paie 60% du deuxième lien ; il reste alors 40%. Une convention va être signée entre Biogaz, Elivia, le SIEML et la C.C.V.H.A., ainsi chacune des 4 parties paiera 25% des 40% estimés à environ 175 000€.

➢ **Agenda de M MUHAMMAD – Conseiller départemental de Maine & Loire**

M. Nooruddine MUHAMMAD présente son agenda :

De nombreuses réunions ordinaires avec une connotation très forte sur les pompiers en raison des commémorations de la Sainte Barbe.

La semaine prochaine se tiendra une réunion avec tous les présidents de communautés de communes pour le financement du SDIS, avec le Préfet. Le ministre de l'Économie a annoncé ce matin, qu'au niveau des finances publiques, en 2024 et 2025, les comptes ne seront pas bons. Par ricochet, les collectivités vont devoir faire face à des restrictions, or se pose le problème du financement des structures des pompiers. Des embauches sont nécessaires mais les moyens manquent. Pour rappel, les pompiers sont payés en

fonctionnement à moitié par le Département et à moitié par communautés de communes qui n'ont pas non plus des finances extensibles.

Le Département n'a plus le levier de l'impôt et va devoir faire un emprunt, car ce qui était attendu au niveau des droits de mutations s'avère très en deçà des prévisions ; il manquera donc environ 40 à 50 millions d'euros à trouver par rapport au budget voté.

Néanmoins, de l'argent a été mis de côté pour aider les petites communes en investissement.

S'ajoute à cette conjoncture la nouvelle problématique des mineurs non accompagnés. En l'absence de structures d'accueil, les jeunes sont logés dans des hôtels. Des solutions sont à chercher notamment avec un appel aux familles d'accueil.

Le problème des femmes seules, d'origine étrangère ou non, avec enfant(s) est aussi prégnant.

Pour autant le Département doit poursuivre l'accompagnement des jeunes et porter des dossiers tels que celui de la Flamme Olympique.

M. Patrick PISCIONE souhaite connaître le chiffre de progression des mineurs non accompagnés.

M. Nooruddine MUHAMMAD indique que la progression est d'environ 15%.. Aujourd'hui, 365 jeunes sont dans cette situation, avec l'apparition de nouvelles nationalités. Certains quartiers de la ville d'Angers sont maintenant à sécuriser.
L'État va demander à toutes les communes de prendre leur part, mais un travail de préparation doit être effectué pour gérer au mieux l'humain dans ce problème.

- **Conseil de Communauté**

M. Nooruddine MUHAMMAD déclare que le conseil a été rapide ; il a acté la sortie de la commune de Saint Sigismond de la Communauté de Communes, qui a souhaité se rapprocher de son bassin de vie, Ancenis.

COMMISSION COMMUNICATION – CULTURE – CITOYENNETÉ – ANIMATION

- **Orientations retenues**
  Rapporteur : Mme Muriel NOIROT

Mme Muriel NOIROT communique quelques dates à retenir :

- 27/01 : à 10h30, « 1 arbre 1 naissance », rendez-vous au Bocage pour la plantation des arbres ;
- 27/01 : à 18h00, spectacle gratuit de la C.C.V.H.A. sur le thème de l'Olympisme et du sport dans la salle Paulette FOUILLET ;
- 31/01 : les élus et le Comité consultatif se rendront au Centre de tri de Saint Barthélémy.

M. Étienne GLÉMOT ajoute une date aux précédentes énumérées, celle de la réunion de l'inter-commissions Flamme Olympique, fixée le 1er février à 20h00, dans la salle des conseils.

Mme Muriel NOIROT présente ensuite la délibération traitant de la subvention leader / Fil Vert, dont les factures ont été réglées en 2021.

- **2024-01-01 / Subvention leader – projet « Fil vert »**

La Commune a engagé en 2021 un projet de création d'un itinéraire de découverte du patrimoine d'autrefois du Lion d'Angers et d'Andigné, en partenariat avec les écoles de la commune, intitulé Patrimoine Fil Vert.
Le Conseil municipal a acté cet engagement par délibération n°2021-05-09 du 10 mai 2021, fixant le coût

prévisionnel de ce projet à 50 000 €TTC, et autorisant M. le Maire à solliciter une subvention de 32 000 € pour ce projet auprès du Groupe d'Action Locale de l'Anjou Bleu dans le cadre du projet Leader.

Cette subvention est actuellement en étude pour attribution, et il est demandé à ce que la délibération soit reprise, afin d'y préciser le plan de financement et d'y indiquer que « la commune s'engage à prendre en charge l'augmentation de l'autofinancement en cas de financement obtenus inférieurs au prévisionnel ».

Ainsi, le plan de financement proposé de ce projet est le suivant :

Dépenses		Recettes		
Conception et fabrication des éléments du projet	44 960,00 €	GAL LEADER	32 390,00 €	60,54%
Frais salariaux consacrés au projet	7 584,94 €			
Divers	960,57 €	Autofinancement	21 115,51 €	39,46%
Total TTC	53 505,51 €	Total TTC	53 505,51 €	100,00%

Après en avoir délibéré, à l'unanimité d'un vote positif, le Conseil municipal décide :

- **De valider** le plan de financement présenté ci-dessus pour le projet Patrimoine Fil Vert,
- **De préciser** que la commune s'engage à prendre en charge l'augmentation de l'autofinancement en cas de financement obtenus inférieurs au prévisionnel,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer une demande de subvention d'une montant de 32 390 € auprès du GAL de l'Anjou Bleu dans le cadre du projet européen Leader,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION VOIRIE DE BOURG – DÉCHETS – ESPACES VERTS

➢ **Orientations retenues**
Rapporteur : M. David GEORGET

M. David GEORGET présente les points abordés lors de la commission du 11 décembre dernier :

- Camping :
  Travaux de finalisation en lien avec Aquadis : portail, voies camping-car, borne eau usée camping-car...
- Villes fleuries :
  Le jury a valorisé un certain nombre de réalisations effectuées depuis le début du mandat, telles que la mise en place de l'éco-pâturage ou la réduction des fleurissements annuels pour plus de plantes vivaces. Le jury incite la commune à réfléchir sur la diversification des plantes vivaces. Il recommande également de s'approprier le plan de gestion différencié : ce document sert aux agents communaux dans la gestion des espaces verts mais les élus doivent aussi le faire évoluer. Ce plan va être étudier en commission en 2024 pour faire émerger des propositions selon différents critères, comme la durée d'entretien, la consommation en eau, l'état des plants (récents ou vieillissants), la colorimétrie des zones, la mise en avant des gestions durables... Les agents ont à cœur de participer à ce travail.
- Carrefour du Pôle santé :
  Rappel du fonctionnement de ce carrefour avec priorité à droite, concept qui a permis de ralentir la circulation et de réduire le nombre d'accidents. Un petit article paraîtra à ce sujet dans le prochain Journal du Lion.
- Collecte des déchets : mise en place de la nouvelle gestion.
  - À Andigné, la collecte fonctionnera uniquement en porte à porte.

- Au Lion d'Angers, la collecte fonctionnera en porte à porte, excepté dans le bourg où les points d'apport seront accessibles au moyen d'un badge.

Pour information, le prestataire de collecte a changé : l'entreprise SUEZ assurait la collecte pour le compte de 3RD'Anjou jusqu'au 31 décembre 2023 ; depuis le 1er janvier 2024 c'est le groupe BRANGEON, qui ayant remporté le marché, se charge des déchets. Le groupe BRANGEON prend ses marques, s'habitue au secteur, forme et embauche du personnel en conséquence, ce qui explique que la cadence de vidage est plus lente pour le moment.
De plus, tous les usagers ne se servent pas encore leurs bacs jaunes, d'autres utilisent encore leurs anciens bacs pour les poubelles ; tout va se réguler prochainement.
La récupération des anciens bacs se fera dans les jours prochains.
La modification totale des points d'apports (suppression et renouvellement en cas de mauvais état) se fera sur les six premiers mois de l'année.

Mme Tiphaine FURIC signale que les point d'apports jaunes sont pleins.

M. David GEORGET et M. Étienne GLÉMOT répondent qu'ils l'ont également constaté. Tous les usagers n'ont pas encore pris l'habitude d'utiliser leurs bacs jaunes, et ceux qui habitent dans le bourg, n'ont pas tous remarqué que les points d'apports anciennement bleus étaient désormais considérés jaunes et pouvaient accueillir les plastiques. La signalétique a pourtant bien été apposée sur les points d'apport.

M. Étienne GLÉMOT ajoute que cette situation s'explique également par le fait que la société SUEZ a arrêté la collecte bien avant fin décembre et que la période des fêtes de fin d'année génère toujours plus de déchets.

M. David GEORGET complète en indiquant que de nombreux cartons de colis sont régulièrement jetés dans les points d'apport, or les cartons prennent une place considérable dans ces points d'apport, c'est pour cela que ces cartons doivent être portés à la déchetterie. Le nouveau système de collecte permettra de vérifier et de rectifier les mauvais usages.

M. Étienne GLÉMOT tient à remercier toute l'équipe en charge ce dossier. Il invite chacun à utiliser l'application intra-muros pour signaler à la commune les débordements des points d'apport.

La prochaine commission est fixée le 15 janvier 2024.

COMMISSION CCAS ACTION SOCIALE – LOGEMENT – SANTÉ

Mme Marie-Claude HAMARD annonce que la commission s'est réunie le 19 décembre dernier.

- **Orientations retenues**
  Rapporteur : Mme Caroline DESNOS

La commission a étudié les points suivants :

- <u>Dossiers sociaux :</u>
  - 2 aides financières d'urgence : 1 400 €
  - 2 demandes d'aide sociale : hébergement EHPAD et foyer de vie – avis favorable du CCAS
  - 1 notification d'aide sociale : hébergement temporaire en EHPAD
  - 4 demandes d'aide aux vacances : 670 € pour 4 enfants.
- <u>Bilan collecte de la banque alimentaire</u> :
  - LIDL : 1052 repas offerts
  - SUPER U : 472 repas offerts représentant 1 417 € (dématérialisation sous forme de bons)
  - PROXI : 38,625 kgs.
- <u>Point financier au 15/12/2023 :</u>
  - Recettes : 27 195,42€
  - Dépenses : 24 185,17 €

- Repas des Aînés 2024
  L'animateur retenu est Oskar.
  Le repas est programmé le 13 novembre au Lion et le 20 novembre à Andigné.

- Bilan France Service;
  France Service est pilotée par la M.S.A. (Mutualité Sociale Agricole) dans les locaux du Pôle santé social. Ses missions sont l'accueil, l'information, l'orientation, l'accompagnement personnalisé dans les démarches administratives, la mise à disposition d'outils informatiques et l'aide à l'utilisation de ces outils.
  Ce service est très fréquenté : au total 2 966 passages en présentiel en 2022 et 4 046 passages jusqu'à la fin octobre 2023 (60 % de Lionnais). Les demandes concernent :
  - 23,31 % concernent l'assurance retraite
  - 22 % : demandes d'immatriculation d'un véhicule
  - 17 % : demandes liées à l'assurance maladie et MSA

Prochaine réunion le jeudi 25 janvier 2024 à 19 h 00

COMMISSION ÉDUCATION – ENFANCE-JEUNESSE - SPORTS

Mme Isabelle CHARRAUD indique que la commission ne s'est pas réunie au mois de décembre, cependant, le 7 décembre dernier, s'est tenue une réunion dans la salle Émile JOULAIN en partenariat avec le C.D.O.S. (Comité Départemental Olympique et Sportif) et l'URSSAF sur le thème du statut de l'encadrant salarié/prestataire.

Une rencontre avec les associations sportives est prévue jeudi prochain, 18 janvier, à 19h00.

La prochaine réunion de la commission prévue le 29 janvier va être reportée, une autre commission étant déjà programmée à cette date.

COMMISSION FINANCES – PERSONNEL – ADMINISTRATION

M. Nooruddine MUHAMMAD présente ensuite une délibération relative à la toiture de l'église d'Andigné.

M. Étienne GLÉMOT prend la parole pour souligner le mauvais état de la toiture de l'église. Il pense qu'il y aura du bois à changer et suggère de provisionner 20 000 euros à 25 000 euros pour la reprise de la charpente et des murs porteurs.
Le tableau initial est modifié en ce sens.

M. Nooruddine MUHAMMAD déclare qu'il convient d'acter le principe de cette demande de subvention au regard du délai de dépôt, en prenant en compte ce nouveau chiffrage.

- **2024-01-02 /Dossier de subvention toiture de l'église d'Andigné**

Le Débat d'Orientation Budgétaire est prévu le 5 février 2024, et l'adoption du budget primitif 2024 le 2 avril 2024. Ce second temps arrêtera les nouveaux investissements sur la commune pour l'année 2024.
En parallèle, la Préfecture a formalisé le 24 novembre dernier l'appel à projets pour les dispositifs Dotation des Equipements pour les Territoires Ruraux (DETR) et Dotation de Soutien à l'Investissement Local (DSIL), avec une demande de dépôt de dossier avant le 24 janvier 2024.

Cet appel à projet nécessite que l'assemblée délibérante ait statué sur le plan de financement dudit projet. Ainsi, il est envisagé de proposer la réalisation des travaux de réfection de la couverture de l'église

d'Andigné durant l'année. Ces derniers étant les travaux les plus importants envisagés pour 2024, ce pourrait être le dossier d'investissement proposé à l'éligibilité de l'appel à projet DETR auprès de la Préfecture, en anticipation du vote du budget 2024. La participation de l'État a ces travaux peut se monter à 35% de leur coût.

Ces travaux consistent en la réfection de l'ensemble de la couverture de l'église d'Andigné : double pente de la partie centrale, chéneaux correspondants, et toiture du clocher. Les devis de réfection pour cette dernière partie sont en cours de demande de révision, et le chiffrage proposé dans le présent plan de financement est une estimation basée sur des devis de 2018, qui sera ainsi affinée et modifiée lors de l'envoi du dossier à la Préfecture.

Il est par ailleurs inscrit 30 000 € de provisions au plan de financement pour d'éventuels désordres qui seraient détectés sur la charpente ou les murs porteurs lors de la réfection de la couverture.

Le plan de financement proposé est ainsi le suivant :

Dépenses		Recettes		
Travaux	**157 700,21 €**	**ETAT - DETR**	**66 000,00 €**	35,16%
Remplacement couverture double pente	77 700,21 €			
Remplacement couverture clocher	50 000,00 €			
Provision pour travaux potentiels	**30 000,00 €**	**Autofinancement**	**121 700,21 €**	64,84%
Reprise de la charpente	20 000,00 €			
Reprise des murs porteurs	10 000,00 €			
Total HT	**187 700,21 €**	**Total HT**	**187 700,21 €**	100,00%
TVA	**37 540,04 €**	**FCTVA**	**36 948,41 €**	
		Autofinancement	**591,63 €**	
Total TTC	**225 240,25 €**	**Total TTC**	**225 240,25 €**	

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **D'approuver** le plan de financement proposé pour la réfection de la couverture de l'église d'Andigné,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de la Préfecture dans le cadre de l'appel à projet DETR 2024,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à déposer un dossier de subvention auprès de toute autre institution qui pourrait être identifié sur ces travaux,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

• 2024-01-03 / Remboursement frais d'essence – GIP Isle Briand

La commune possède un minibus qu'elle prête aux associations ou partenaires qui en ont besoin, et pour lequel une facturation est ensuite mise en œuvre suivant son utilisation au km (0,44€/km), intégrant le carburant.
Durant le Mondial du Lion d'Angers, il a été prêté au GIP de l'Isle Briand, et leur utilisation a dépassé celle d'un plein du réservoir, entraînant la nécessité de réapprovisionner en carburant par eux même, et ce pour un montant de 87,46 €.
Il convient donc de rembourser ces frais au GIP de l'Isle Briand.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De valider** le remboursement de 87,46 € au GIP de l'Isle Briand, pour une facture d'essence à l'usage du minibus de la ville,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures et à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

COMMISSION URBANISME – ÉCONOMIE

M. Arnaud GUEUDET annonce que la commission s'est réunion le 12 décembre dernier.

➢ **Orientations retenues**
Rapporteur : M. Patrick PISCIONE

M. Patrick PISCIONE indique que deux délibérations sont présentées au conseil ; la première concerne la commune d'Andigné, la seconde, Le Lion d'Angers.

M. Richard GUILLEMIN explique pour la délibération traitant de la création d'une rue à Andigné, que M. et Mme GARDET ont modifié l'accès à leur domicile depuis les travaux d'adressage et qu'il ne s'agit donc pas d'une omission.

M. Michel RAYNAL souhaite connaître la raison du choix de ce nom de rue et où se situe l'abbaye ?

M. Arnaud GUEUDET explique que M. et Mme GARDET ont proposé ce nom qui est en fait celui du lieu-dit. La commission urbanisme a validé cette proposition pour conserver le nom historiquement donné au lieu-dit.

• 2024-01-04 / Adressage – création d'une rue

La maison de M. Rémi GARDET, située à Andigné, a été omise lors des travaux d'adressage qui ont été effectués sur la commune, et cela pose problème pour les secours et les opérations de livraison de courrier/colis.
En parallèle de cette question, des contacts se sont tenus avec M. GARDET pour la cession de la parcelle 005A1015 lui appartenant, d'une surface de 3 688 m², en vue d'y créer un lotissement.

Cette opération va aboutir dans les semaines à venir, et il est proposé d'anticiper sur la réalisation de ce lotissement pour régler la problématique d'adressage qui se pose, par le nommage de la future rue qui desservira les habitations du lotissement, et qui viendra en lieu et place du chemin qui dessert actuellement la maison d'habitation de M. GARDET.

Il est proposé de nommer cette future rue « Chemin de l'Abbaye ».

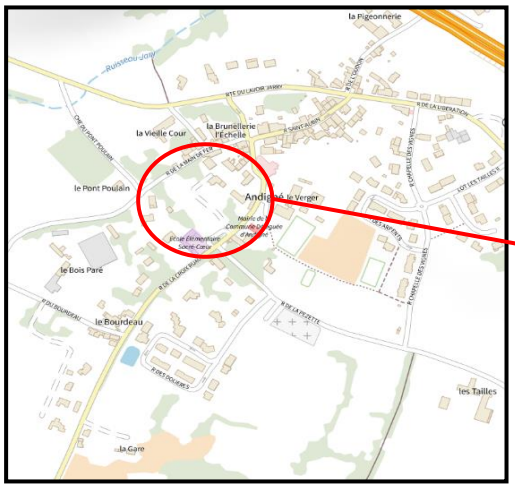

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil municipal décide :

- **De nommer** la future rue du lotissement à venir à Andigné « Chemin de l'Abbaye »,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

- **2024-01-05 / Convention de mise à disposition parcelle AP202**

La commune du Lion d'Angers est propriétaire de la parcelle AP 202, d'une superficie totale de 716 m², située dans l'emplacement réservé n°1 du Plan Local d'Urbanisme pour la création d'espaces publics et de parcs de stationnement.

Dans le temps de la mise en œuvre de l'aménagement de cet emplacement réservé, il est proposé de mettre à disposition de M. Alexis Lemaitre d'une partie de ladite parcelle, d'une superficie estimée de 350 m², de nature jardin. La partie mise à disposition gracieusement est celle située au fond de la parcelle, au-delà du bâtiment de type garage et de son accès, selon la vue aérienne ci-dessous :

Cette mise à disposition serait faite à titre gracieux, pour une durée allant jusqu'à l'engagement des travaux d'aménagement de la zone.

Il est proposé au Conseil municipal,

- **De valider** le projet de convention de prêt à titre gracieux d'une partie de la parcelle AP202 à M. Alexis Lemaitre,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire ou son représentant à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

M. Patrick PISCIONE informe que lors de sa dernière réunion, la commission a dressé le bilan de l'année 2023. Il laisse la main à M. Arnaud GUEUDET pour en faire la présentation.

M. Arnaud GUEUDET déclare que le nombre de dossiers instruits en 2023 est faible.

- 39 permis de construire :
  - 13 seulement concernent la création de maisons individuelles, ce qui est très peu : c'est quatre fois moins qu'en 2020, année qui comptabilisait 67 permis de construire dont 52 pour des créations de maisons individuelles.

  M. Étienne GLÉMOT confirme que sur les dix années précédentes, le nombre de permis pour logement était de 35 à 45.

  M. Arnaud GUEUDET poursuit les données relatives aux permis de construire : 3 permis pour des créations de bâtiments, 3 autres pour des extensions de bâtiments en zone artisanale et 3 pour des bâtiments agricoles.
  Ainsi l'activité économique est dynamique en terme d'urbanisme sur la commune en 2023.
- 15 permis de construire concernent des extensions d'habitation supérieures à 20 m^2.
- 134 déclarations préalables :
  - 52 pour des modifications de façades (ravalements, fenêtres, velux...),
  - 29 pour des abris de jardins (souvent pour des maisons récentes, à mettre en parallèle avec les 19 demandes de clôtures).
  - 23 pour des rénovations énergétiques (chiffre en hausse, avec une demande deux fois plus importante qu'en 2022 pour l'installation de panneaux photovoltaïques).
- Certificats d'urbanisme et Déclarations d'intention d'aliéner : en légère hausse par rapport à 2022, signe de l'attractivité du Lion d'Angers. Les projets d'achat de maison ont souvent remplacé ceux d'y faire construire.
- Projections 2024 :
  - Augmentation des permis de construire malgré une conjoncture encore incertaine.
    Toutefois sur le lotissement de Revion, nous espérons vendre une dizaine parcelles en lots libres, puis s'ajoutera le collectif Maine et Loire Habitat (dont le permis sera déposé fin janvier).
  - Accompagnement CAUE pour élaboration d'un cahier des charges qui permettra d'avoir un schéma directeur sur la requalification du centre bourg élargi à la place du champ de Foire, au quai et à son lien avec la zone des Hauts du Courgeon,
  - Obtention de l'État de l'autorisation d'ouverture à l'urbanisation des Hauts du Courgeon et de la Grande chaussée.

M. Patrick PISCIONE revient sur quelques points exposés en commission.

- <u>CAUE</u>
  M. le Maire a évoqué, lors de la cérémonie des vœux, l'engagement d'une réflexion de la part de la commune du Lion d'Angers sur son développement urbain pour les vingt prochaines années. L'objectif étant d'apaiser les déplacements motorisés, de limiter l'impact de la voiture, de valoriser les mobilités douces d'ouvrir de la ville sur la rivière et le Parc de l'Isle Briand, de reconquérir les berges de l'Oudon

pour des usages de loisirs, de requalifier et de renaturer les espaces publics, de revitaliser le commerce, de reconquérir et densifier d'un point de vu urbanisme des espaces en attente ou en questionnement…

- Lotissement la Croix de l'Abbé à Andigné : parcelle de 3200m2 qui appartient à M. et Mme GARDET, le chemin portera le nom d'Abbaye ;
- Grande chaussée : en attente de l'ouverture à l'urbanisation ;
- Réserve foncière : projet de densification rue Alphonse Cochard et avenue des Tilleuls ;
- Reprise du café des sports par M. THIABAUD pour en faire une cave à vin ;
- ZAC de la Grée : nouvel espace commercial en cours de travaux ;
- Dossiers en cours :
  - 11 déclarations préalables,
  - 7 certificats d'urbanisme,
  - 3 permis de construire,
  - 5 déclarations d'intention d'aliéné.

La prochaine commission est programmée le 16 janvier à 18h30.

M. Étienne GLÉMOT rappelle qu'une présentation du CAUE du cahier des charges de requalification urbaine est proposée à tout le conseil lundi 29 janvier, à 20h30, avant le lancement officiel de l'appel à projet à délibérer.

COMMISSION PATRIMOINE – SÉCURITÉ – CIMETIÈRE – MARCHÉ

M. Jérôme DELOIRE annonce que M. Bruno ROBERT va présenter le compte rendu de la commission du 11 décembre dernier.

- **Orientations retenues**
  Rapporteur : M. Bruno ROBERT

- Local vélo :
  Demande d'aménagements et mobiliers complémentaires par les utilisateurs ; une rencontre avec les représentants a eu lieu le 11 décembre.
- Écoles :
  - Maternelle : avant dernière phase du chantier : salles 4 et 5 en cours de finition pour le 15/12/23,
  - Élémentaire : dernière phase salles 5 et 6 pour le 19/12/23 avec réserves,
  - Des problèmes de chauffage récurrents sont en cours de réglage: paramétrage des installations, désembouage des filtres, purge de l'ensemble de l'installation suite aux radiateurs ajoutés...
  - L'extension de l'école élémentaire qui avait subi des inondations est en cours de séchage.
  - Rencontre avec les 2 directeurs sur les demandes pour 2024 pour les cours de récréation.
- Camping :
  Le marché de base du bâtiment est terminé, mais suite aux demandes d'Aquadis des travaux sont en cours : pose de portes au rez-de-chaussée, évacuation du sèche-linge, borne de vidange des camping-cars...
  Aquadis annonce que le classement en 3 étoiles nécessite de nouveaux travaux. Une contre-étude sera faite à l'initiative de la mairie via Anjou Tourisme pour conforter ou pas les demandes pour répondre à ces 3 étoiles.
- Vidéo-protection :
  Lancement du nouveau marché pour la maintenance de la vidéosurveillance : l'entreprise ACXIA a été choisie.

- Point déchets 2024 :
  Suite à la rencontre avec les associations sportives pour échanger sur la flamme olympique, il a été présenté les modifications de ramassage des déchets à partir du 01/01/24. Chaque utilisateur devra soit repartir avec ses déchets, soit prendre contact avec 3Rd'Anjou pour prendre en charge ses poubelles de tri et ménagères.
  Les associations non sportives ont reçu un courrier qui reprend les mêmes consignes pour une application au 01/01/24.
  Les commerçants du marché pourront déposer leurs déchets à une horaire fixe, ou repartir avec si l'horaire ne convient pas. La facturation leur sera adaptée en conséquence.

La prochaine commission est programmée le 15 janvier à 18h30.

M. Jérôme DELOIRE apporte quelques précisions :

- École : quelques nouvelles fuites ont été constatées ; la commission de sécurité est fixée le 19 mars 2024.
- Vidéo-protection : le nouveau marché de maintenance des caméras a été lancé suite aux dernières modifications effectuées, et le renouvellement des licences se pose. Une demande a donc été déposée auprès de l'entreprise ACXIA qui a remporté le marché, pour obtenir des devis sur plusieurs licences et sur des caméras différentes. Pour rappel, les caméras ne sont pas visionnées par nos soins mais les enregistrements sont stockés sur des logiciels protégés. Actuellement, la ville dispose de caméras de marques diverses (américaines, japonaises, chinoises) et utilise un seul logiciel, GENETEC, un système américain qui nous handicape sur le choix d'achat de certaines caméras.

M. Jérôme DELOIRE termine avec une information relative à la commission marché : le choix a été fait d'harmoniser les usages, comme l'ont fait d'autres communes qui ont décidé de supprimer les déchets. Par conséquent, les commerçants doivent repartir avec leurs déchets.

INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES

* * * * * *

Clôture de la séance à 21h53

Prochain Conseil Municipal : **lundi 5 février 2024 à 20h30.**

* * * * * *

Le Maire,
Étienne GLÉMOT

Le secrétaire de séance,
Valérie SORET-LENEUTRE

MAIRIE DU LION D'ANGERS
49220